

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

Séance du 26 Juillet 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/07/06

Date de la convocation	16/07/2021
	<u>Votes</u> : 24
Présents : 18	Pour : 24
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt six juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, AMMARI Hanane, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GUERIN Grégory, DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude

- Mme ROYON Sophie à Mme BOUISSON Mylène
- Mme LAMBERT Véronique à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Adoption d'un avenant à la convention « jardin partagé » avec l'association Paulhan Solidaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 Décembre 2020 relative à l'adoption d'une convention « jardin partagé » avec l'association Paulhan Solidaire.

Il indique que la parcelle AC 31 d'une superficie de 220 M² faisait partie de cette convention.

Monsieur le Maire note que cette parcelle a été cédée au groupe GGL Aménagement pour la réalisation d'un aménagement foncier.

A ce titre, il convient de retirer cette parcelle de la convention de mise à disposition temporaire de parcelles municipales avec l'association Paulhan Solidaire pour le jardin partagé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant N° 1 à la convention de mise à disposition temporaire de parcelles municipales avec l'association Paulhan Solidaire pour le jardin partagé,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant N° 1 et accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :